

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24384547***Déposé
31-03-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477973636

Nom(en entier) : **FLAXSEED SERVICES**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de la Forêt(BL) 1
: 7522 Tournai**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), OBJET

Il résulte d'un procès-verbal dressé le 22 mars 2024, par le Notaire Marie-Christine DERONNE à Tournai, enregistré au Bureau de Sécurité Juridique de Tournai, le 28 mars 2024, Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 6994 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **FLAXSEED SERVICES** » ayant son siège à 7522 Tournai (Blandain), Rue de la Forêt, 1. Immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0477.973.636 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

2° Modification de l'objet

- Examen et approbation du rapport établi par l'organe d'administration conformément à l'article 7 : 154 du Code des Sociétés et des associations justifiant en détail la modification proposée.

- Décision de reformulation de l'objet de la société en vue de l'adapter à la nouvelle terminologie prévue par le nouveau Code des Sociétés et des associations. A cet effet, il est proposé de le libeller désormais de la manière suivante:

« La société a pour objet, pour son propre compte et pour le compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour autant que les activités réglementées aient préalablement obtenu leur agrément nécessaire et dans le strict respect des dispositions légales : toutes activités se rapportant directement ou indirectement et sans que cette énumération ne soit limitative à :

** La manutention, l'entreposage, le conditionnement à façon pur et simple,*

** Les prestations de services logistiques*

** Le nettoyage de grains de lin brut*

La société aura également pour objet :

- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la location, l'entretien de toutes fournitures, matériel, accessoire, dans le cadre de l'ensemble des activités relevant directement ou indirectement de l'objet de la société.

- L'achat, l'exploitation, le développement, la location, la cession de tout brevet, licence, procédé, intervention, marque de fabrique, enseigne, ou droit de propriété intellectuelle, savoir-faire se rattachant directement ou indirectement à l'objet;

- Toutes prestations de service, de sous-traitance, de consultance, de formation, d'ingénierie, de management, de merchandising, de franchising de conseil sous forme d'études, d'organisations, d'expertises, d'actes et conseils techniques, d'assistance administrative, technique, financière, opérationnelle, commerciale, publicitaire, informatique, technologique, juridique et économique ou autre, dans tout domaine rentrant dans son objet.

- La constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, toutes les opérations relatives à des biens et des droits meubles, telles que l'acquisition, par souscription ou par achat, et la gestion d'actions, d'obligations, parts, titres ou d'autres valeurs meubles de personnes morales et d'entreprises belges ou étrangères existantes ou à constituer, industrielles, commerciales, financières, mobilières immobilières ou autres.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

- La gestion et la mise en valeur de tout patrimoine immobilier au sens le plus large et notamment sans que cette énumération soit limitative : l'achat, la vente, l'échange, le leasing, le lotissement, la construction, la démolition, l'installation, la transformation, la rénovation, l'amélioration, l'aménagement, l'équipement, l'embellissement, l'entretien, la location, l'exploitation de tous biens immeubles (maisons, appartements, buildings, magasins, bureaux, entrepôts, usines, ateliers, terrains, domaines...), l'exploitation et la gérance de tous fonds de commerce et de surfaces de vente, ainsi que toutes opérations de financement et de promotion immobilières ; la société pourra entre autres mettre ce patrimoine immobilier en location, sous-location ou y loger ses dirigeants et les membres de leur famille.

La société peut intervenir en qualité d'intermédiaire, commissionnaire, ou mandataire dans toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut accepter tout mandat de gérant, administrateur ou liquidateur dans toutes sociétés et associations quelconques ainsi que se porter caution pour autrui ou donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

La société peut conclure toutes conventions de collaboration, rationalisation, associations ou autres, accorder ou prendre des licences et autres droits apparentés en Belgique ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société dispose de la pleine capacité juridique pour accomplir, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques civiles ou commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet, ou qui seront de nature à en développer ou en faciliter la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies d'apport, de fusion, d'association, de souscription, de prise de participation, d'intervention financière ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations, affaires ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à en faciliter ou à favoriser même indirectement la réalisation ou l'extension du sien, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou constituant pour elle une source de revenus ou un débouché.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action en ce qui concerne la prestation de ces actes à la réalisation de ces conditions. »

3° Adoption de nouveaux statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et le Code des sociétés et des associations.

4° Statuts coordonnés.

5° Adresse du siège à 7522 Tournai (Blandain), Rue de la Forêt, 1

6° Pouvoirs d'exécution confiés à l'organe d'administration

POUR EXTRAIT CONFORME

Déposé en même temps : Expédition – Rapport de l'organe d'administration – Statuts coordonnés

Marie-Christine DERONNE

Notaire à Tournai (2ème canton)